



REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

FESTIVAL INTERNATIONAL DE COURTS METRAGES PARIS COURTS DEVANT

13^{ème} édition

Festival de catégorie 1

Reconnu par le CNC

1.0 CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

1.1

L'inscription de courts métrages aux différentes compétitions est entièrement gratuite.

Pour tout autre projet à inscrire, se référer à ses propres conditions générales d'inscription.

1.2

Clôture des inscriptions

15 Avril pour les courts métrages de 2016

30 Juin pour les courts métrages de 2017

Pour tout autre projet à inscrire, se référer à ses propres dates limites d'inscription.

1.3

Sauf avis contraire, le festival accepte les courts métrages d'une durée égale ou inférieure à 26 minutes.

1.4

Le festival accepte tous les films de 2016 et 2017. (Date d'achèvement du film, date accompagnant le numéro de visa et/ou date figurant sur le site d'UniFrance).

1.5

Pour être inscrit à la compétition, le film n'a pas besoin d'être inédit et peut avoir déjà circulé (festivals, diffusion télé – salle – internet, etc).

1.6

Le festival refuse systématiquement tout film soumis les années précédentes.

1.7

Le responsable du film doit avoir renseigné intégralement la fiche d'inscription du(des) film(s) en ligne sur le site <http://www.inscription.pariscourtsdevant.com>

Attention ! Les renseignements fournis lors de l'inscription sont ceux qui, dans l'éventualité d'une sélection en compétition, figureront dans les différents documents et programmes du festival. Le festival ne pourra être tenu responsable d'une erreur consécutive à un renseignement erroné dans la fiche d'inscription.

1.8

Si ce n'est pas déjà fait, télécharger votre (vos) film(s) sur une plateforme de visionnage en ligne (Vimeo, YouTube, Dailymotion ou autre).

Inscrire le lien actif (avec mot de passe si lien privé) sur le formulaire d'inscription en ligne.

Il est impératif de laisser l'accès à ce lien actif jusqu'au dernier jour du festival

1.9

Le festival Paris Courts Devant s'engage expressément à conserver la confidentialité des liens et mots de passe qui lui sont communiqués, et à les utiliser uniquement dans le cadre du processus de sélection.

1.0 BIS INELIGIBILITE

1.1 bis

Si un film ne remplit pas les critères ci-dessus, s'il dépasse la durée maximum, s'il nous a déjà été présenté antérieurement, si son inscription à la plateforme d'enregistrement est incomplète, si son lien de visionnage devient inopérant avant la fin du festival, il ne sera pas considéré comme admissible à la sélection.

Le candidat en sera averti par mail le cas échéant.

2.0 FORMATS DEMANDES

2.1

Les films dont la langue n'est pas le français doivent impérativement être sous-titrés en français ou en anglais, dans cet ordre de préférence.

2.2

Visionnage :

Pour l'étape de visionnage par l'équipe de programmation : fournir un lien vers le film (Vimeo ou autre). En cas de lien privé, nous fournir le mot de passe correspondant.

N.B. : Il est impératif de laisser l'accès à ce lien actif jusqu'au dernier jour du festival

2.3

Supports de Projection pour la compétition :

En cas de sélection, nous n'acceptons que (et exclusivement) les formats suivants :

(Par ordre de préférence)

- DCP (Digital Cinema Package) norme DCI, sans cryptage ni clé kdm (serveur de la salle : Dorémi)
- Fichier : Quicktime (HD 1920 x 1080 ; HD 1280 x 720 ; PAL 16/9 : 1024 x 576 ; PAL 720 x 576) sans compression, non tramé (mode progressif) si possible

2.4

Réalisation de DCP et de copies sous-titrées

Paris Courts Devant assure la réalisation des supports de projection des films sélectionnés pour la compétition ne disposant pas de DCP ou de copie sous-titrée.

Les DCP et/ou les copies sous-titrées en français réalisées par nos soins peuvent être récupérés par leurs auteurs – réalisateurs – producteurs moyennant une somme forfaitaire.

Nous contacter à ce sujet à l'adresse suivante : contact@courtsdevant.com.

2.5

Les supports de projection peuvent nous être envoyés

- via support physique : sur clé USB ou disque dur,
- en version dématérialisée : par lien de téléchargement de type Wetransfer, MyAirBridge, ou par dépôt sur notre serveur FTP)

3.0 TRANSPORT ET RETOUR

3.1

Réception des copies

Tous les frais d'expédition des copies ou supports de projection sont à la charge du participant.

3.2

Retour des copies

Chaque copie ou support de projection sera restitué à son ayant droit par le festival dans les quinze jours suivant la fin du festival. Il sera contacté en amont par le responsable de la régie copies.

3.3

Si le responsable du film désire récupérer le support de projection avant cette date, veuillez en informer le bureau du festival à contact@courtsdevant.com.

3.4

En cas de perte ou de détérioration d'un support de projection, la responsabilité du Festival ne peut être engagée.

3.5

Aucune réclamation concernant l'état des supports de projection ne pourra être prise en compte plus de 30 jours après la date de leur renvoi.

4.0 COMPETITION

4.1

Les films reçus seront au minimum visionnés par deux programmeurs et sélectionnés ensuite lors d'une réunion équipe.

4.2

En cas de sélection, le responsable du film sera contacté par téléphone et/ou par mail par notre équipe, dans le mois de septembre.

En cas de non-sélection, le responsable du film en sera avisé par mail courant septembre

4.3

En cas de sélection, la présence d'un représentant du film (réalisateur(trice), producteur(trice), auteur(e), comédien(ne) est hautement recommandée lors de la projection officielle, ainsi que lors de la « Rencontre Nespresso » qui lui est dédiée.

4.4

Une fois sélectionné, aucun film ne peut être retiré du programme.

4.5

Compétitions Internationales, Nationales et Régionales.

Sélections Internationales

- Si loin si proche : films courts internationaux (ou coproduction étrangère majoritaire).

Sélections Mixtes (Films français et internationaux)

- Courts d'écoles : films réalisés dans le cadre d'écoles de cinéma
- Bord cadre : films résolus, personnels, transgressifs, voire extrêmes, dans leur propos ou dans leur forme.
- Films de musique : comédies musicales, fictions, docs, animation, musique ou danse... Des films courts où la musique tient le rôle principal.
- Les Petits Courts Devant : films accessibles aux enfants de 7 à 10 ans.
- Docs et Courts : regards singuliers sur le réel. Films documentaires.

Sélections Nationales

- Fiction et compagnie : films de fiction produits par des sociétés de production françaises (ou coproduction française majoritaire).
- Films à tout prix : films autoproduits et films produits dans le cadre de collectifs ou d'associations.
- Ecoles d'animation françaises : films de fin d'études d'écoles d'animation françaises. Promotion 2017 exclusivement.

Sélections Régionales (Compétition Ça Tourne en Ile-de-France !)

- 75 – Paris : courts métrages ayant, de manière visible, Paris pour principal décor.
- 77 – Seine-et-Marne : courts métrages ayant un lien fort avec la Seine-et-Marne*.

- 78 – Yvelines : courts métrages ayant un lien fort avec les Yvelines*.
- 91 – Essonne : courts métrages ayant un lien fort avec la Seine-et-Marne*.
- 92 – Hauts-de-Seine : courts métrages ayant un lien fort avec les Hauts-de-Seine*.
- 93 – Seine-Saint-Denis : courts métrages ayant un lien fort avec la Seine-Saint-Denis*.
- 94 – Val de Marne : courts métrages ayant un lien fort avec le Val-de-Marne*.
- 95 – Val d'Oise : courts métrages ayant un lien fort avec le Val d'Oise*.

* Soutien ou financement d'une collectivité locale (commune, agglomération, département, fond d'aide spécifique, etc.), lieux de tournage, adresse du réalisateur, du collectif, de l'association, de la société de production.

4.6

Plusieurs sélections hors-compétition font également parties de la sélection officielle du Festival.

4.7

Chaque film sélectionné en Compétition Officielle du Festival Paris Courts Devant sera automatiquement inscrit dans la base de données du Paris Short Film Market, deuxième édition.

5.0 LE PARIS SHORT FILM MARKET

5.1

Si le film est sélectionné pour l'une ou l'autre des compétitions du festival, et dans le cas d'une éventuelle sélection du film pour le Paris Short Film Market, l'ayant droit autorise Paris Courts Devant à télécharger les ressources du film (via le lien de visionnage) pour l'intégrer dans la vidéothèque du marché.

5.2

En cas de sélection au Paris Short Film Market, les informations renseignées lors de l'inscription du film au Festival (titre, durée, année, réalisation, etc.), seront également utilisées par le Paris Short Film Market et apparaîtront sur notre plateforme de visionnage.

5.3

L'ayant droit accepte de ce fait que le film soit diffusé sur nos postes de visionnage durant la durée du festival et également sur notre vidéothèque en ligne 6 mois après le festival, à des fins uniquement professionnelles. L'accès à la vidéothèque est strictement réservé à des diffuseurs et acheteurs nationaux et internationaux.

6.0 DROITS

6.1

Les ayants-droits cèdent à Paris Courts Devant le droit de diffusion des films pour toutes les projections publiques du Festival.

6-1 bis

Les ayants-droits des films figurant au palmarès du festival autorisent Paris Courts Devant à diffuser leur film dans le cadre de deux projections gratuites de reprise du palmarès destinées à promouvoir le festival :

- Dans le cadre de la Fête du Court Mètre à Paris.
- Dans le cadre de « Courts Dehors », projection en plein air à l'occasion du Riffi aux Batignolles, en septembre de l'année suivante.

6.2

Le Festival se réserve le droit d'utiliser de courts extraits et/ou des images du film dans les outils de communication imprimés ou tout autre support de diffusion, uniquement dans le cadre de la promotion du festival.

6.3

Le festival Paris Courts Devant se réserve le droit de ne pas valider l'inscription des films dont le dossier n'est pas correctement ou complètement rempli.

6.4

Le festival Paris Courts Devant se réserve le droit de programmer des films dans des sélections autres que celles indiquées sur le dossier d'inscription.

6.5

L'équipe du festival peut décider à tout moment d'une exception au règlement. Dans ce cas, elle en informera aussitôt par mail le ou les candidats concernés.

6.6

Inscrire un film au Festival International de Courts Métrages Paris Courts Devant suppose l'entière acceptation du règlement mentionné ci-dessus.

Festival Paris Courts Devant

+33 (0)9 51 15 62 25

contact@courtsdevant.com

8 cour Saint Pierre – 75017 Paris

